

Le 8 mai 2020

Communiqué de presse

Réouverture des plages à compter du 11 mai : c'est oui sous conditions des avis favorables des maires et du Préfet de la Manche

Les députés Stéphane TRAVERT et Sonia KRIMI, signataires de l'amendement initié par leurs collègues Bertrand SORRE et Liliana TANGUY (Finistère) visant à la réouverture des plages « dynamiques », se félicitent de la décision du Gouvernement de rouvrir dès le 11 mai, sur accord du Maire et du Préfet, les plages françaises.

« Mobilisés aux côtés des élus locaux, des collectifs de citoyens du littoral, des fédérations de sports et loisirs nautiques que nous avons auditionnés jeudi 30 avril 2020, nous avons proposé d'amender le projet de loi d'urgence sanitaire 2 en ce sens.

Il s'agit d'une victoire pour tous les habitants de la Manche, département français qui compte la plus longue façade littorale et qui offre de vastes plages, idéales pour s'aérer en respectant la distanciation et adaptées à la pratique de nombreux sports nautiques et la plaisance.

Il s'agit également d'un acte de confiance du Gouvernement d'Edouard PHILIPPE envers les autorités locales, jugées les plus à mêmes de définir les conditions de fréquentation de cet environnement maritime familial.

L'urgence sanitaire reste évidemment la priorité. Le principe de plage dynamique demeure le plus adapté à la situation sanitaire de notre pays.

Reste à définir avec les maires désireux de rouvrir leur plage et Monsieur le Préfet de la Manche Gérard GAVORY les activités individuelles autorisées et les consignes à respecter.

Nous faisons confiance au civisme et à la responsabilité de tous ceux qui retrouveront avec bonheur ces espaces de liberté après en avoir été privés plusieurs semaines.

Nous invitons chacun à un usage raisonné afin que chacun puisse profiter de notre beau littoral, si cher aux Manchois.